



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 juin 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 52 de la résolution [2348 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, passe en revue les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo depuis mon rapport du 10 mars 2017 ([S/2017/206](#)). Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et donne un aperçu de l'évolution de la situation politique depuis la parution de mon rapport en date du 17 mai 2017 sur l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 ([S/2017/435](#)).

#### II. Principaux faits nouveaux

##### A. Situation politique

2. Au cours de la période considérée, l'application de l'accord politique du 31 décembre, caractérisée par sa lenteur, a été incomplète et émaillée de désaccords entre le Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement (le Rassemblement), plateforme de l'opposition, et l'Alliance pour la majorité présidentielle, quant à la conformité du processus à la lettre et à l'esprit de l'accord.

3. Le 16 mai 2017, cinq mois après la signature de l'accord et cinq semaines après la nomination d'un nouveau premier ministre, un gouvernement de transition comptant 59 membres a été investi par l'Assemblée nationale. Préalablement, fin avril, la plupart des acteurs politiques – à l'exception du Rassemblement – avaient signé des « arrangements particuliers » portant sur l'application de l'accord. Dans son discours d'investiture, le Premier Ministre, Bruno Tshibala, a déclaré que son gouvernement s'attacherait avant tout à organiser des élections crédibles, libres, transparentes et pacifiques avant la fin de l'année, comme le prévoyait l'accord, à faire face à la crise économique, à améliorer les conditions socioéconomiques et à pacifier l'ensemble du pays. Il a également annoncé que son gouvernement étudierait les moyens de réduire le coût des élections, éventuellement en modifiant les modalités de vote.



4. Le Rassemblement a dénoncé la formation et l'investiture du nouveau Gouvernement, qui enfreignaient selon lui les dispositions de l'accord. Le Secrétaire général de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Jean-Marc Kabund-a-Kabund, et le Président du Rassemblement, Félix Tshisekedi, qui persistent depuis longtemps à dire que l'accord prévoit que le nouveau premier ministre doit être membre du Rassemblement, ont demandé à tous les Congolais de rester mobilisés au service de l'application intégrale de l'accord.

5. Le 20 mai, à l'occasion d'une séance extraordinaire du Conseil des ministres, le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila a donné consigne au nouveau cabinet d'apporter son concours à la Commission électorale nationale indépendante (CENI), faisant valoir que l'organisation diligente des élections était le premier objectif du Gouvernement. Il a souligné que la consolidation de la paix et de la sécurité dans tout le pays constituait un préalable indispensable à toute élection crédible. Il a également exhorté le Gouvernement à s'employer à améliorer les conditions socioéconomiques dans lesquelles vit le peuple congolais, et à présenter au plus vite un projet de budget pour 2017 pour adoption par le Parlement.

6. À la mi-juin, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral, mécanisme censé contrôler l'application de l'accord, n'avait toujours pas été mis en place. Aucun progrès notable n'a été constaté dans la mise en œuvre des mesures de confiance prévues dans l'accord. Par ailleurs, le rapatriement et l'inhumation du corps d'Étienne Tshisekedi, ancien chef de l'UDPS décédé le 1<sup>er</sup> février dernier, restent suspendus en raison du désaccord persistant entre le parti et le Gouvernement au sujet d'une variété de modalités, qui s'est traduit par une confrontation tendue entre les services de sécurité et les partisans de l'UDPS au siège du parti, à Kinshasa, durant le mois d'avril.

7. Le 30 avril, le processus d'inscription sur les listes électorales était achevé dans 13 provinces et commençait dans 10 autres. Le 28 mai, il a débuté à Kinshasa. Dans les deux provinces restantes, celles du Kasaï et du Kasaï central, les inscriptions n'ont pas encore commencé en raison des conditions d'insécurité. L'inscription des membres de la diaspora n'a pas non plus commencé. Selon la CENI, au 21 juin, plus de 28 millions d'électeurs, étaient inscrits, soit 69,3 % de l'électorat national estimé, la proportion de femmes s'élevant à 48 %.

8. La CENI maintient officiellement la date du 31 juillet comme date limite officielle d'inscription sur les listes électorales, bien qu'il subsiste à cet égard un degré d'incertitude du fait notamment de l'insécurité qui sévit dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central. En outre, le Gouvernement fait face à des difficultés budgétaires de plus en plus graves qui compromettent la capacité de financement public du processus électoral – lequel devrait coûter, d'après la CENI, 1,3 milliard de dollars. Le panier de fonds multipartenaires mis en place dans le cadre du Projet d'appui au cycle électoral au Congo et géré par le Programme des Nations Unies pour le développement n'est toujours financé qu'à hauteur de 6 % des 123,3 millions de dollars nécessaires, du fait, en partie, des inquiétudes des donateurs à l'égard des aléas de la transition politique.

#### **Dimension régionale et internationale**

9. Au niveau régional, la troïka ministérielle de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), présidée par le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, Augustine Mahiga, a conduit du 19 au 21 avril une série de consultations à Kinshasa avec M. Kabila, des membres du Gouvernement, des représentants de la Conférence épiscopale nationale du Congo, des protagonistes de l'échiquier politique et de la société civile, et des

fonctionnaires de la CENI. Elle a fait part de sa volonté de continuer à travailler avec l'ONU, l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie et d'autres partenaires afin de chercher des solutions viables à la crise politique actuelle, y compris aux aspects de la crise ayant trait à la sécurité.

10. Le 12 mai, le Gouvernement de l'Angola a exhorté tous les acteurs congolais à mettre un terme immédiat à la violence, aux actes d'extrémisme et à l'intolérance politique, évoquant à cet égard l'afflux continu dans les provinces septentrionales angolaises de réfugiés congolais en provenance des provinces du Kasaï. Le Secrétaire d'État angolais chargé des affaires étrangères, Manuel Domingos Augusto, a rencontré M. Kabila le 15 avril à Kinshasa. Ce déplacement a été suivi de celui du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, Léonard She Okitundu, qui s'est rendu à Luanda le 19 mai afin de discuter avec ses homologues angolais des solutions qui s'offraient pour gérer la présence des réfugiés congolais et d'autres questions bilatérales.

11. Du 28 au 31 mai, une délégation des garants de l'Accord-cadre pour la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs comprenant des représentants de l'ONU, de l'Union africaine, de la SADC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, s'est rendue en République démocratique du Congo, où elle a eu des échanges avec M. Kabila et les dirigeants de l'Alliance pour la majorité présidentielle ainsi qu'avec des membres de différents partis d'opposition, dont le Président du Rassemblement, Félix Tshisekedi, afin d'essayer d'aplanir les divergences et de susciter des progrès dans l'application de l'accord.

12. Le 29 mai, le Conseil européen a adopté des mesures restrictives (interdiction d'entrer sur le territoire de l'Union et gel des avoirs) contre neuf personnes occupant des postes de responsabilité, essentiellement au sein de l'administration publique et des forces de sécurité, accusées d'être impliquées dans des violations graves des droits de l'homme et d'avoir entravé la recherche d'une solution consensuelle et pacifique à des problèmes se rapportant à la tenue d'élections. Le 1<sup>er</sup> juin, le Département du Trésor des États-Unis a sanctionné le chef de la Maison militaire, qui relève de la Président de la République, pour son rôle présumé dans des activités constituant une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité.

13. Au cours de la période considérée, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a poursuivi ses efforts diplomatiques en vue d'élargir l'appui dont il disposait dans toute la région, et les pays concernés ont généralement réservé un accueil positif aux mesures prises par M. Kabila. Il s'est agi notamment de visites d'État que ce dernier a faites en Égypte et au Gabon, ainsi que de déplacements effectués par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale en Afrique du Sud, au Burundi, au Congo, en Guinée équatoriale, en Ouganda, en République centrafricaine, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Soudan du Sud, au Tchad et en Zambie et d'échanges avec les présidents de ces pays. Le Vice-Premier Ministre a également rencontré à Addis-Abeba le Président de la Commission de l'Union africaine, qui a exhorté le Gouvernement congolais à prendre des mesures concrètes afin de mettre en œuvre l'accord du 31 décembre 2016.

14. Mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, Maman Sambo Sidikou, a continué de travailler étroitement avec les parties prenantes au niveau national, les acteurs régionaux – en conjonction avec mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit –, et d'autres partenaires internationaux de premier plan afin de permettre l'application de l'accord. Il a également poursuivi ses échanges avec des responsables politiques issus notamment

de l'Alliance pour la majorité présidentielle et du Rassemblement, pour souligner qu'il importait en particulier que les élections soient organisées avant décembre 2017. Il a plaidé auprès des autorités nationales pour une mise en œuvre rapide de mesures de confiance visant à permettre des élections pacifiques, libres, régulières et crédibles. Des échanges politiques analogues ont également eu lieu au niveau des provinces.

## **B. Sécurité**

15. En matière de sécurité, le basculement observé durant les trois premiers mois de 2017 dans le pays s'est confirmé au cours de la période considérée. La violence et les menaces visant les civils ont en effet continué de se répandre dans l'ouest de la République démocratique du Congo, en plus de l'instabilité qui régnait déjà dans l'est. Dans l'ouest, en particulier dans les trois provinces du Kasaï, la violence interethnique a augmenté, ce à quoi s'ajoutent les affrontements opposant la milice Kamuina Nsapu et les forces de sécurité – qui ont été à l'origine de nombreuses violations des droits de l'homme, notamment d'assassinats ciblés perpétrés par la milice ainsi que d'exécutions sommaires et de viols commis par les forces de sécurité (voir par. 39 à 45 et 49). Dans l'est de la République démocratique du Congo, surtout dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, les groupes armés étrangers et congolais sont restés actifs. L'insécurité a également persisté le long des zones frontalières, en particulier à la frontière avec l'Angola, la République centrafricaine et le Soudan du Sud. Dans le même temps, qu'il s'agisse de ses activités civiles, militaires ou de son travail de police, la MONUSCO a encore intensifié ses efforts pour s'acquitter de sa mission de protection des civils et de neutralisation des groupes armés. Là où des réseaux d'alerte locale fonctionnaient, plus de 85 % des alertes relatives à la protection des civils ont donné lieu à une intervention de l'État ou de la MONUSCO.

### **Ouest de la République démocratique du Congo**

16. Dans le Kasaï central, en dépit d'une amélioration relative des conditions de sécurité à Kananga, le chef-lieu de la province, et dans ses environs, la violence a continué de sévir dans la province, s'est répandue dans la province voisine du Kasaï et a continué de progresser en direction de la frontière avec l'Angola. Dans les deux provinces, les membres de la milice Kamuina Nsapu ont poursuivi leurs attaques, ciblant les forces de sécurité, les institutions publiques, les centres d'inscription sur les listes électorales, les institutions religieuses, les personnalités locales et les civils. D'après les autorités, le 24 mars, ils ont pris en embuscade un camion de la Police nationale congolaise et décapité 39 agents de police à Kamuesha, dans la province du Kasaï. Entre le 8 et le 15 avril, ils auraient tué dans le territoire de Kamonia au moins 13 chefs coutumiers qui auraient refusé de leur prêter allégeance. Entre le 5 et le 10 mai, ils ont tué quatre autres chefs coutumiers à Kazumba et Luiza, dans le Kasaï central, et dans le territoire de Kamonia. Le 8 juin, ils auraient tué cinq civils qui se rendaient de Kalala Diboko à Masuika dans le but d'encourager les membres de la milice à déposer les armes. En outre, entre le 25 et le 28 avril, des affrontements survenus dans le territoire de Kazumba entre la milice Kamuina Nsapu et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) auraient causé la mort de 41 miliciens et de 12 soldats. À Kazumba également, le 30 avril, des membres de la milice Kamuina Nsapu ont attaqué un camion transportant du matériel devant servir pour des examens scolaires et tué trois examinateurs.

17. La violence incessante a exacerbé les tensions et les divisions intercommunautaires. Entre le 13 et le 25 avril, dans le territoire de Kamonia

(province du Kasai), les affrontements entre les communautés pende et tshokwe – qui soutiendraient le Gouvernement – et les communautés Luba et Lulua – qui auraient des liens avec la milice Kamuina Nsapu – ont fait 38 morts, dont 8 femmes et 8 enfants. Des violences sporadiques ont également été signalées dans quatre provinces voisines, à savoir dans le Kasai oriental, le Sankuru, le Lomami et le Lualaba.

18. Pour faire face à la détérioration de la situation, l'État a restructuré sa présence militaire dans la région du Kasai, ce qui a permis de renforcer considérablement les effectifs des FARDC. Des troupes officiellement basées dans le Nord-Kivu sont ainsi arrivées à Kananga le 27 mars et ont achevé leur déploiement dans la province du Kasai le 11 avril. Des renforts supplémentaires sont arrivés à Kinanga le 3 mai, en provenance de Kinshasa. Par la suite, la MONUSCO a reçu des informations indiquant que des membres des milices et des civils avaient été tués lors d'opérations menées par les forces de sécurité. Entre le 28 et le 30 mars, par exemple, au cours d'opérations dans les communes de Katoka et de Nganza, à Kananga, 53 civils et membres de la milice Kamuina Nsapu auraient été tués, dont au moins 15 femmes et 14 enfants. Le 15 mai, les FARDC ont annoncé que depuis la fin du mois de mars, 390 miliciens et 124 membres des forces nationales de sécurité avaient été tués au cours d'opérations menées dans les provinces du Kasai et du Kasai central

19. Le 12 mars, deux membres du Groupe d'experts des Nations Unies sur la République démocratique du Congo, Zaida Catalán et Michael Sharp, et les quatre Congolais qui les accompagnaient ont été portés disparus dans la province du Kasai central. Le 27 mars, après une intense opération de recherche et de sauvetage conduite par la MONUSCO pendant 15 jours, les corps des deux membres du Groupe d'experts ont été retrouvés dans une tombe peu profonde à proximité de Bukonde, au sud du chef-lieu de la province, Kananga. Une vidéo montrant leur assassinat, qui aurait été perpétré par des membres de la milice Kamuina Nsapu, a été diffusée sur les réseaux sociaux. Le 20 mai, lors d'une conférence de presse, les autorités ont indiqué que l'enquête sur le meurtre des deux membres du Groupe d'experts était close et l'affaire renvoyée au Tribunal militaire de garnison de Kananga. Le 5 juin, le procès de 2 des 16 suspects a débuté à Kananga. Les 14 autres, qui seraient encore en fuite, sont jugés par contumace

20. Dans la province du Tanganyika, la violence a continué de sévir dans la population et entre les groupes armés et les forces de sécurité, et ce malgré l'accalmie qui a fait suite au forum pour la paix tenu en février à Kalemie, chef-lieu de la province. En mars et en avril, neuf accrochages, qui ont contraint des populations à se déplacer, ont été signalés entre les milices luba et twa. Entre le 27 et le 29 avril, des affrontements entre des milices luba et des milices twa ont eu lieu dans le territoire de Kalemie à la suite d'allégations selon lesquelles des Twa avaient pillé des récoltes et volé du bétail appartenant à la communauté luba. Quatre personnes ont été tuées et des centaines de maisons incendiées à proximité du village de Tabac. Des violences ont éclaté à Bendera, dans le nord du territoire de Kalemie, entre des éleveurs de bétail bafuliro, banyamulenge et twa. Fin mars, une femme bafuliro aurait été tuée par des miliciens twa. En représailles, des Bafuliro et des Banyamulenge auraient tué cinq civils twa, dont un chef local. Des affrontements ont également éclaté entre des milices et les forces nationales de sécurité. Le 21 avril, des milices associées à la communauté twa ont tendu une embuscade à des membres des FARDC à proximité de Kalemie et leur ont pris six armes. Le même jour, des milices twa ont visé une position des FARDC dans le village de Katak, dans le territoire de Kalemie. Les autorités ont riposté en arrêtant quatre dirigeants twa, et les FARDC ont renforcé leur présence le long des axes Kalemie-Bendera et Kalemie-Nyunzu.

21. Dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba, la situation a été généralement calme au cours de la période considérée, bien que la milice Kamuina Nsapu ait fait des incursions sporadiques depuis le sud-est de la province du Kasaï central dans le territoire de Kapanga, dans le nord de la province du Lualaba, en particulier en mars et début avril. Ces incursions ont été source de tensions ethniques à Lualaba, notamment entre les Rund, implantés localement, et les personnes considérées comme non autochtones, y compris les déplacés de la région du Grand Kasaï. Les problèmes de sécurité ont diminué à Mitwaba, dans la province du Haut-Katanga, depuis la capitulation en octobre 2016 de Gédéon Kyungu Mutanga, le chef du groupe armé Maï-Maï Kata Katanga.

22. Au cours de la période considérée, pour faire face à la dégradation de la situation dans l'ensemble de la région du Kasaï, la MONUSCO, bien qu'elle ne participe pas aux opérations menées par les FARDC et ne les appuie pas, a considérablement renforcé la présence de ses composantes civiles dans les trois provinces du Kasaï afin de protéger les civils, de faire un suivi des violations des droits de l'homme et d'en rendre compte, et d'appuyer l'application de l'accord, ainsi que l'inscription des électeurs sur les listes électorales et l'accès humanitaire. En mai, elle a déployé 240 soldats dans le cadre de trois déploiements d'unités de combat à Bulungu, Luiza et Tshimbulu, dans le Kasaï central. Dans les provinces du Kasaï, la Force est en train d'adapter son dispositif et va déployer des compagnies supplémentaires dans les mois à venir pour prêter assistance aux composantes civiles de la Mission et aux acteurs humanitaires. La MONUSCO a également créé des réseaux d'alerte locale dans ces zones et amélioré les dispositifs d'alerte rapide.

23. Le déploiement d'une unité de combat à Tshimbulu a contribué au retour des personnes déplacées du fait de l'insécurité. Plus de 65 % de la population est désormais revenue et les 36 écoles et églises ont rouvert. En outre, la Mission a soutenu les efforts de médiation entrepris dans l'optique de protéger les civils. Les 10 et 11 mai, elle a appuyé un atelier de renforcement des capacités à l'intention de représentants de la Direction générale des affaires coutumières, un comité consultatif nouvellement créé pour régler les conflits relevant du droit coutumier. Enfin, la MONUSCO a évacué 26 personnalités religieuses et 80 enfants qui avaient été menacés par les milices, et augmenté le nombre de patrouilles de sécurité dans les zones menacées.

24. La Mission a renforcé son bureau à Mbuji-Mayi, en y déployant 70 membres du personnel civil et 30 agents de police. Dans la même logique, elle a transformé son antenne de Kananga en bureau local. Elle dispose à présent d'une compagnie entière à Kananga et de trois unités de combat déployées dans le Kasaï central. Elle estime que ces déploiements doivent être maintenus et éventuellement élargis, car ils semblent avoir un important effet stabilisateur, notamment en ce qu'ils permettent de contenir les violations des droits de l'homme et encouragent le retour des habitants et la réouverture des écoles. La MONUSCO prévoit d'ouvrir un bureau à Tshikapa, le chef-lieu de la province du Kasaï, et de le doter de moyens militaires suffisants pour concourir à la protection des civils et aider les autorités locales à faire face à l'intensification des violences intercommunautaires.

25. La MONUSCO a poursuivi ses activités de suivi concernant les menaces qui pèsent sur la population civile à Kinshasa. Entre le 9 et le 11 avril, au cours de la période de tensions politiques exacerbées qui a suivi la nomination du nouveau Premier Ministre, elle a intensifié ses patrouilles dans la ville. Sa présence renforcée et son travail de persuasion constant ont contribué à la libération de 42 civils arrêtés arbitrairement par la police nationale en marge d'un défilé organisé par le Rassemblement le 10 avril.



## Est de la République démocratique du Congo

26. Au Nord-Kivu, la scission de longue date à l'intérieur même des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) continue de détériorer les conditions de sécurité. Le 26 avril, les combats qui ont fait rage dans les villages de Kivuye et Bweru entre le Conseil national pour le renouveau de la démocratie (CNRD), groupe dissident des FDLR, et des éléments des Maï-Maï Nyatura, appuyés par une autre faction des mêmes FDLR connue sous le nom de FDLR/Forces combattantes Abacunguzi (FDLR-FOCA), ont fait 29 morts. Les affrontements entre milices ethniques se sont également poursuivis, notamment dans le territoire de Rutshuru, entre Hutus et Nande, et entre les coalitions Maï-Maï Nyatura-FDLR et les Maï-Maï Mazembe, provoquant des déplacements de population. Les 12 et 13 avril, à la suite d'une attaque menée par l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), appuyée par des éléments des Maï-Maï Kifuafua, contre des positions des Forces de défense congolaise (FDC) dans les villages de Ngulu et de Lutanda, des maisons ont été incendiées, provoquant des déplacements de civils. La situation autour du lac Édouard est demeurée instable, divers groupes maï-maï tentant de contrôler le commerce lucratif de la pêche. Entre le 22 avril et le 1<sup>er</sup> mai, 50 pêcheurs ont été enlevés par des membres du groupe Maï-Maï Charles. Dans le territoire de Masisi, la situation est également restée instable, en raison des activités incessantes des groupes ethniques armés congolais et de la poursuite des opérations des FDLR. Dans le même temps, la région de Beni a connu un calme relatif prolongé, dû pour l'essentiel à la faible activité des Forces démocratiques alliées (ADF) au cours de la période considérée.

27. Dans le Sud-Kivu, les groupes armés congolais continuent de représenter une menace pour la sécurité, en particulier dans les territoires de Fizi, de Kalehe, de Shabunda et d'Uvira. Leur implication dans des affaires de succession coutumière ainsi que dans des différends intercommunautaires et liés à la transhumance dans les territoires de Kabare, de Kalehe, de Fizi et d'Uvira a considérablement augmenté. Le territoire d'Uvira a été particulièrement touché par une recrudescence des conflits intercommunautaires et par l'extension de la crise au Burundi. Le 9 avril, des affrontements entre des membres des communautés Bafuliru et Banyamulenge pour le contrôle d'une chefferie locale ont exacerbé les tensions à Bijombo, dans le territoire d'Uvira. Un nombre croissant de civils ont été déplacés vers des régions environnantes, notamment au Tanganyika et au Nord-Kivu. Au début du mois de mai, une délégation de Twa du Tanganyika s'est rendue en territoire Fizi pour prévenir les membres des communautés Bafuliru et Banyamulenge d'incursions sur leurs terres. La MONUSCO a reçu des informations faisant état du recrutement de ressortissants burundais par des groupes armés congolais dans la région. En réponse, à la fin du mois d'avril, les FARDC ont renforcé leur présence près de Bijombo.

28. Dans l'Ituri, les Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) sont demeurées la principale menace pour la sécurité des civils. Pour le seul mois de mai, ce groupe a été impliqué dans 31 cas de violations des droits de l'homme, notamment une exécution sommaire et six viols. Du 11 au 16 mars, la MONUSCO et les FARDC ont mené une opération coordonnée contre les FRPI, qui a permis la destruction de trois camps. En outre, le nombre des différends et de conflits violents concernant des terres et des structures locales de pouvoir a augmenté dans les territoires de Djugu et de Mahagi. En mars, un litige foncier survenu dans le territoire de Djugu a provoqué la mort d'une personne et la destruction de 280 maisons et de deux écoles. En avril, en raison d'un conflit concernant une chefferie coutumière dans le territoire de Mahagi, deux personnes sont mortes et 250 maisons ont été incendiées. Dans le territoire de Mambasa, les FARDC ont poursuivi leurs opérations contre des groupes maï-maï afin, notamment, de les

déloger des sites aurifères. L'instabilité a également persisté le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud, dans la province d'Ituri. Le 16 mars, des hommes armés ont attaqué un poste des FARDC, à Edipi.

29. Dans le Haut-Uélé, les attaques perpétrées par des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le fait que des éléments armés auraient franchi la frontière depuis le Soudan du Sud continuent de peser sur les conditions de sécurité. Dans le contexte de la réduction des effectifs de la Force régionale d'intervention (notamment du Commandement des forces des États-Unis en Afrique chargée de lutter contre la LRA et des forces armées ougandaises), des groupes dissidents de la LRA ont continué d'attaquer et d'enlever des civils dans les zones reculées du nord-ouest du Haut-Uélé et dans le nord du Bas-Uélé, le long de la frontière avec la République centrafricaine. Les attaques de la LRA avaient pour objectifs principaux de renforcer leurs activités de braconnage et de s'approvisionner par la force auprès des populations locales.

30. Le 11 juin, la prison principale de Beni a été attaquée par des éléments armés non identifiés, ce qui a favorisé l'évasion d'au moins 900 prisonniers et provoqué la mort de 11 personnes. Le 22 juin, des attaques coordonnées visant à libérer des personnalités détenues à Beni ont été repoussées par les FARDC avec l'appui des contingents et des policiers de la MONUSCO. Ces faits s'inscrivent dans une série d'attaques qui a débuté le 17 mai, lorsque la prison centrale de Makala, à Kinshasa, a été prise d'assaut par, pense-t-on, des sympathisants du parti politique Bundu Dia Mayala. Le chef de ce parti, Ne Muanda Nsemi, et des milliers de prisonniers, se sont alors évadés. D'autres évasions ont eu lieu ces dernières semaines dans tout le pays, ce qui a conduit certains parlementaires à appeler à la démission des ministres concernés du Gouvernement.

31. Dans le cadre de ses activités de protection des civils et de neutralisation des groupes armés, la MONUSCO a participé, dans l'Ituri, à deux opérations coordonnées avec les FARDC contre les FRPI, mobilisant des éléments de la brigade-cadre et les forces spéciales. Grâce à ses opérations, les redditions de membres des FRPI ont augmenté. Dans le Haut-Uélé, entre mars et juin, la MONUSCO a appuyé une opération des FARDC contre la LRA. Elle a également renforcé le réseau d'alerte rapide le long de la frontière avec le Soudan du Sud, en facilitant l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et en faisant don de matériel de communication à énergie solaire aux comités locaux de protection dans les zones les plus vulnérables. En outre, la Mission a continué d'apporter un appui logistique et tactique aux FARDC dans le cadre de l'opération « Red Kite » et a fait don de 53 systèmes d'alimentation à énergie solaire et de 800 purificateurs d'eau afin de renforcer la riposte anti-LRA dans les zones très reculées, conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

32. Dans les provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika, la MONUSCO a continué d'encourager la coexistence pacifique entre les différentes communautés. Du 10 au 12 avril, elle a organisé une conférence interprovinciale afin de régler les conflits liés à la transhumance dans le Sud-Kivu, le Maniema et le Tanganyika. Dans le Nord-Kivu, la Mission a appuyé, du 20 au 27 mars, une série de dialogues entre les autorités locales afin d'apaiser les tensions intercommunautaires entre les Nande et les Hutus dans le territoire de Rutshuru. Elle a également été à l'origine d'un déploiement d'unités de combat à Munguli, du 21 au 26 mai, afin de protéger un camp de déplacés dans le contexte d'affrontements entre milices Maï-Maï Mazembe et Maï-Maï Nyatura.

33. Dans le Nord-Kivu, le Service de la lutte antimines de l'ONU a appuyé, en collaboration avec les FARDC, la destruction d'engins explosifs et de munitions



récemment découverts dans le territoire de Rutshuru, dans une cache appartenant à l'ancien groupe armé Mouvement du 23 mars. Il s'agissait de la quatrième cache de munitions de l'ex-M23 mise au jour dans le Nord-Kivu depuis 2016. Plus de 6 000 engins explosifs, dont des projectiles, des mortiers et des roquettes, ont été détruits à ce jour. Les interventions du Service de la lutte antimines faisant suite à 43 demandes d'élimination de munitions explosives dans tout l'est de la République démocratique du Congo ont donné lieu à la destruction de 577 armes et plus de 7 600 engins explosifs. Malgré ces efforts, au cours de la période considérée, 16 personnes auraient été tuées par des restes explosifs de guerre dans le Nord-Kivu.

### **Désarmement, démobilisation et réinsertion, et activités liées**

34. Entre le 10 mars et le 31 mai, 163 hommes et 5 femmes combattants congolais se sont rendus à la MONUSCO dans l'est de la République démocratique du Congo : 57 % d'entre eux étaient des combattants des FDLR et des Maï-Maï Nyatura, 18 % des membres d'autres groupes maï-maï et 16 % des membres des Maï-Maï Raia Mutomboki. La majorité de ces anciens combattants ont choisi de participer à la phase III du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR III). En outre, la MONUSCO a recueilli et rapatrié au Rwanda 78 hommes et une femme combattants étrangers, appartenant pour la plupart aux FDLR-FOCA. Plus particulièrement, le 12 mars, 18 membres des FDLR, notamment le commandant en second des FDLR Grand-Nord, se sont rendus, avec 17 armes.

35. La MONUSCO a continué d'apporter un appui à la réinsertion dans les camps du PNDDR III de Kamina et de Kitona où, au 31 mai, 904 hommes et 13 femmes ex-combattants suivaient une formation professionnelle. En outre, entre le 18 et le 27 avril, la Mission a organisé le transfert, de Lubumbashi au camp de Kamina, de 107 éléments des Maï-Maï Kata Katanga qui s'étaient rendus au Gouvernement, dans le Haut-Katanga, en 2016. Elle a également continué de fournir un appui à 297 éléments des FDLR, dont 1 femme, et leurs 1 067 personnes à charge (13 hommes, 242 femmes, 415 garçons et 397 filles) dans les camps de Kanyabayonga et de Walungu, du Programme de désarmement volontaire des FDLR, ainsi que dans le camp géré par les autorités à Kisangani. Enfin, la MONUSCO a continué d'apporter un soutien à 610 éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS), dont une femme, hébergés à Dungu et à Goma.

### **Stabilisation**

36. La MONUSCO a continué d'appuyer les efforts visant à stabiliser la région, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (ISSSS), en assurant la coordination entre le Gouvernement, les partenaires internationaux, la société civile et l'équipe de pays des Nations Unies. La Mission a soutenu le lancement, dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri, de cinq nouveaux programmes de stabilisation qui s'attaquent aux causes profondes des conflits au moyen d'analyses approfondies tenant compte des disparités entre les sexes et de mesures d'atténuation, tout en encourageant le dialogue politique grâce à l'élaboration du premier pacte conclu par la Mission avec le Gouvernement provincial du Sud-Kivu. La MONUSCO continue également de plaider en faveur de la révision et de l'application effective du cadre légal de 2005 visant à assurer la sécurité lors des élections, conformément à l'accord du 31 décembre 2016.

### **Évolution de la situation régionale**

37. Les pays de la région ont poursuivi leurs efforts afin de résoudre les problèmes politiques et les questions de sécurité, notamment la menace continue que constituent les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. La dix-septième réunion du Comité d'appui technique du Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région s'est tenue à Naivasha (Kenya) les 4 et 5 mai 2017. Le séminaire associé à la réunion a porté sur les moyens d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement du Comité. Plusieurs recommandations en ont résulté, visant, pour l'essentiel, à renforcer la confiance entre les pays et à assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre, grâce notamment aux missions de bons offices des garants, au dialogue bilatéral entre les principaux acteurs régionaux et à une meilleure coopération technique.

38. Quelques avancées ont été enregistrées en ce qui concerne les éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS) présents dans les locaux de la MONUSCO. En effet, le 14 avril, huit d'entre eux ont exprimé leur volonté d'être rapatriés à Djouba, en présence du Vice-Ministre de la défense de la République démocratique du Congo, de l'Ambassadeur du Soudan du Sud en République démocratique du Congo, de représentants du Mécanisme conjoint de vérification élargi et de responsables de la MONUSCO.

### **C. Situation des droits de l'homme**

39. La MONUSCO a constaté que la situation des droits de l'homme continuait de se détériorer, 1 444 violations des droits de l'homme ayant été commises de mars à mai, contre 888 violations recensées en janvier et février, dont 287 dans les trois provinces du Kasai, au Tanganyika et au Kongo central. Les groupes armés ont perpétré 574 violations des droits de l'homme et les agents de l'État en ont commis 870, dont 23 % ont été le fait d'agents des FARDC et 26 % celui d'agents de la Police nationale congolaise. Au moins 437 victimes d'exécutions extrajudiciaires et arbitraires, dont 43 femmes et 67 enfants, ont été recensées pendant la période considérée. Parmi ces 437 victimes, 304 (dont 27 femmes et 64 enfants) ont été exécutées par des agents de l'État et 133 (dont 16 femmes et trois enfants) l'ont été par des groupes armés.

40. La tendance au rétrécissement de l'espace démocratique s'est confirmée, parallèlement à la multiplication des violations des droits civils et politiques, en particulier des libertés de réunion pacifique, d'opinion et d'expression, les opposants politiques, les militants de la société civile et les journalistes en étant les principales cibles. Pendant la période considérée, la MONUSCO a recensé 245 cas de violation des droits de l'homme liés au resserrement de l'espace démocratique dans l'ensemble du pays, contre 99 pendant les deux premiers mois de 2017. L'interdiction générale des manifestations publiques, qu'aurait ordonnée le Ministre de l'intérieur, a été maintenue, bien qu'appliquée différemment en fonction de l'affiliation politique.

41. La MONUSCO a recensé 148 cas de violation des droits de l'homme dans les trois provinces du Kasai, qui ont fait au moins 292 victimes civiles, dont 21 femmes et 63 enfants, parmi lesquelles 249 auraient été exécutées par les FARDC. L'enrôlement en masse d'enfants par la milice Kamuina Nsapu et des meurtres ont continué d'être signalés, de même que des cas de destruction de biens et de pillage. Il a également été fait état d'un recours disproportionné à la force par les agents de l'État dans le cadre d'opérations militaires menées contre la milice. Un total de 42 charniers auraient été découverts dans la région; la MONUSCO a transmis les

coordonnées GPS de leurs emplacements présumés à la justice militaire, qui n'a pas encore enquêté sur la question.

42. Pour l'heure, les autorités nationales n'ont pas encore ouvert d'enquête sur des allégations de violations graves des droits de l'homme que la MONUSCO leur avait signalées. Le 22 mai, un premier petit pas a été fait, dans le cadre d'une mission conjointe menée par la justice militaire en coordination avec la MONUSCO, dans la commune de Nganza à Kananga, où la Mission avait recensé des violations des droits de l'homme qui auraient été commises par des membres des forces de l'ordre et des forces de sécurité. Le principal objectif de la mission était d'évaluer la situation et de contribuer à l'ouverture d'une enquête judiciaire militaire. Un des seuls procès liés aux faits récents survenus dans les provinces du Kasai s'est tenu, du 16 au 19 mai, à Bilomba (territoire de Kazumba, au Kasai central), où le tribunal militaire de Kananga a tenu une audience foraine concernant 10 soldats du 2101<sup>e</sup> régiment des FARDC et deux agents de la Police nationale congolaise accusés de vol, de dissimulation frauduleuse et d'insubordination. Le tribunal a acquitté un policier et reconnu coupables les autres accusés, qu'il a condamnés à des peines d'emprisonnement allant de 45 jours à sept ans. À la même époque, à Mbuji-Mayi, le tribunal militaire du Kasai oriental a entamé le procès de neuf soldats des FARDC accusés d'avoir commis des crimes de guerre à Mwanza Lomba.

43. Le 9 juin, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a prié le Conseil des droits de l'homme de diligenter une enquête internationale sur les graves violations des droits de l'homme et exactions commises dans les provinces du Kasai central et du Kasai oriental, notant que leur ampleur et leur nature, ainsi que la réaction invariablement inadaptée des autorités nationales, l'obligeaient à demander une enquête internationale qui viendrait compléter les efforts nationaux. Le 23 juin, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution dans laquelle il a prié le Haut-Commissaire de mettre sur pied une équipe d'experts internationaux chargée de faire la lumière sur ces allégations avec la coopération des autorités congolaises.

44. Au total, 178 personnes sont détenues dans la prison centrale de Kananga pour leur affiliation présumée à la milice Kamuina Nsapu. On dénombre, parmi elles, 152 civils (dont une femme), 25 agents de la Police nationale congolaise et un soldat des FARDC. De plus, 18 civils (dont 10 femmes) et deux agents de la Police nationale congolaise, également arrêtés pour leur affiliation présumée à la milice, auraient été libérés.

45. La MONUSCO a continué d'appliquer strictement la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, dans le cadre de l'appui qu'elle a fourni aux forces de sécurité et de défense congolaises.

### **Violences sexuelles**

46. Pendant la période considérée, 75 adultes, dont un homme, ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits, ce qui représente une diminution par rapport aux deux premiers mois de 2017, où l'on a dénombré au moins 111 femmes et filles victimes de telles violences. Les auteurs étaient des membres de groupes armés dans 72 % des cas, dont la plupart faisaient partie de la milice twa (qui a fait 17 victimes, soit 23 % des cas), et des agents de l'État dans 28 % des cas, dont la plupart étaient des membres des FARDC, 17 % des violences leur étant imputées. On compte également parmi les auteurs des combattants des FRPI (20 %) et de divers groupes maï-maï (10 %). La plupart des cas ont été recensés dans les provinces du Nord-Kivu (39 %) et du Tanganyika (plus de 25 %).

### Protection de l'enfance

47. Pendant la période considérée, la MONUSCO a recensé 527 violations graves des droits de l'enfant. Au moins 269 enfants, dont 14 filles, ont été séparés des groupes armés ou leur ont échappé. Les principaux groupes armés qui recrutaient et utilisaient des enfants étaient les Kamuina Nsapu, les Maï-Maï Raïa Mutomboki, les Nyatura, les FRPI et l'Union des patriotes pour la libération du Congo.

48. Dans les provinces du Kasaï, des milices, notamment Kamuina Nsapu, ont systématiquement recruté et utilisé des enfants dans les combats contre les FARDC. La MONUSCO a dénombré 28 nouveaux cas de recrutement d'enfants, dont huit filles, par la milice Kamuina Nsapu au cours de la période considérée. Elle a également recensé au moins 59 enfants tués, dont 25 filles, et 44 mutilés, dont quatre filles, depuis mars. En outre, huit filles ont été victimes de violences sexuelles, perpétrées par des membres de groupes armés dans deux cas et par des agents de l'État dans les six autres. Depuis septembre 2016, la MONUSCO a recensé 646 attaques menées par la milice Kamuina Nsapu contre des écoles dans les provinces du Kasaï. Les FARDC ont utilisé quatre écoles à des fins militaires, mais celles-ci ont été évacuées, à l'instigation de la MONUSCO. La Mission est en outre intervenue auprès des FARDC afin que soient désignées des personnes référentes pour la protection de l'enfance et auprès du Procureur militaire afin que les auteurs de violations graves des droits de l'enfant soient traduits en justice. À la suite de ces actions, la MONUSCO a obtenu la libération d'une centaine d'enfants en détention, dont une fille, et a suivi de près le déroulement de l'opération.

## D. Situation humanitaire et économique

49. Pendant la période considérée, la situation humanitaire s'est nettement dégradée dans la région du Kasaï en raison de l'intensification des affrontements entre les FARDC et la milice Kamuina Nsapu. On comptait un total de 1,3 million de personnes déplacées au début du mois de juin, soit une augmentation de 26 % en un mois. Le 25 avril, les acteurs humanitaires ont lancé un appel éclair afin de recueillir 64,5 millions de dollars en vue de répondre, durant les six mois à venir, aux besoins les plus urgents de quelque 731 000 personnes extrêmement vulnérables. En Angola, les réfugiés congolais ayant fui la violence qui fait rage dans les provinces du Kasaï étaient au nombre de 30 000 environ à la mi-juin, alors que de nouveaux réfugiés affluent quotidiennement. Au début du mois de juin, on dénombrait 467 473 réfugiés en République démocratique du Congo, la plupart venant du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud. À la mi-juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait recensé 77 356 réfugiés sud-soudanais, dont la majorité s'étaient installés à proximité de la frontière avec le Soudan du Sud, sur les territoires de Dungu et de Faradje, dans la province du Haut-Uélé.

50. L'insécurité continue d'entraver l'accès humanitaire dans certaines zones des provinces d'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Kasaï, du Kasaï central et du Lomami. Le financement de l'aide n'a pas réussi à suivre le rythme des besoins humanitaires croissants. Le 19 mai, le Plan d'intervention humanitaire était financé à hauteur d'un peu moins de 20 % (155 millions sur les 812 millions nécessaires), contraignant plusieurs organisations non gouvernementales à interrompre leur aide.

51. Le 11 mai, les autorités sanitaires nationales ont signalé à l'Organisation mondiale de la Santé qu'une nouvelle épidémie d'Ebola avait éclaté à Likati, dans la province du Bas-Uélé. À la mi-juin, cinq cas confirmés et trois cas probables avaient été signalés; sur les huit personnes concernées, quatre ont survécu et quatre sont décédées. La MONUSCO et le système des Nations Unies apportent un appui

au Gouvernement, notamment en créant un couloir logistique vers le territoire reculé de Likati. Des mesures de prévention ont été prises afin de réduire le risque de contamination à travers la frontière avec la République centrafricaine, pays qu'environ 7 000 personnes ont fui pour se réfugier dans le nord de la République démocratique du Congo. La MONUSCO a également établi ses propres plans de secours.

52. L'évolution macroéconomique s'est poursuivie, le franc congolais ayant chuté de 17 % depuis janvier 2017, faisant craindre une faiblesse des réserves de change. La détérioration de la situation socioéconomique est en partie responsable de la grève générale qui a eu lieu dans l'administration et les entreprises publiques le 5 avril; celle-ci a été modérément observée à Kinshasa et dans certains chefs-lieux de provinces. Le 12 avril, le Fonds monétaire international a décidé qu'il ne fournirait un appui financier à la République démocratique du Congo que si la situation politique se stabilisait. Le 16 mai, le Premier Ministre, Bruno Tshibala, s'est engagé à stabiliser la situation économique du pays et à améliorer le climat des affaires, à développer le secteur agricole, à créer des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes, et à améliorer la prestation des services sociaux. Le 26 mai, les prévisions de croissance du PIB pour 2017 ont été revues à la baisse, passant de 4,9 % à 3,5 %. Le 15 juin, l'Assemblée nationale a adopté le budget national pour 2017-2018, d'un montant de 7,9 milliards de dollars.

### III. Déploiement de la MONUSCO et exécution de son mandat

53. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2348 (2017), la MONUSCO a pris des mesures pour réduire son effectif à 16 215 militaires. Cet objectif sera atteint grâce au rapatriement, d'ici au 31 août, d'un bataillon d'infanterie de la brigade du Nord-Kivu ainsi que de 76 officiers d'état-major et observateurs militaires. Parallèlement, comme demandé par le Conseil, les efforts visant à transformer la Force de la MONUSCO se poursuivent. Le deuxième bataillon d'intervention rapide de la Mission est devenu opérationnel au cours de la période considérée, permettant à la force déployée dans le Nord-Kivu de réduire au minimum son empreinte et de devenir plus souple et réactive. En outre, la MONUSCO s'emploie à déployer un groupe d'évaluation de la menace militaire, qui fournira des informations et une appréciation de la situation nettement plus précises. Des mesures sont prises pour augmenter les unités de police constituées de la Mission grâce à une coopération entre les missions, comme demandé par le Conseil. Les conditions dans lesquelles cette augmentation pourrait avoir lieu sont en cours d'examen avant qu'une demande officielle d'appui ne soit présentée au Conseil. Les composantes militaire et civile de la MONUSCO feront l'objet d'autres ajustements à l'occasion de l'examen stratégique demandé par le Conseil, ce qui ouvrira la voie à un retrait progressif de la Mission.

54. La MONUSCO a continué de se préparer aux risques liés aux élections et de s'employer à les prévenir. Des plans d'intervention, y compris au niveau des bureaux locaux, restent en place. La Mission maintient trois compagnies militaires et deux unités de police constituée à Kinshasa afin de fournir une capacité de patrouille et de contribuer à la protection des civils ainsi que du personnel et des locaux des Nations Unies. En outre, du fait de l'arrivée de deux compagnies d'intervention rapide à Kananga, dans le Kasai central, le bataillon uruguayen, qui constituait la réserve de la Force et avait été déployé provisoirement dans la région, a été relevé par un bataillon pakistanais. En conséquence, la réserve de la Force basée à Goma a été reconstituée de façon à pouvoir être redéployée dans des zones où des menaces émergeraient à l'avenir. La composante police de la MONUSCO continue de dispenser à la police nationale des formations sur le maintien de l'ordre

public et le respect des droits de l'homme. Elle élabore également des plans visant à former des unités clefs de la police nationale, notamment la Légion nationale d'intervention et le Groupe mobile d'intervention, ce qui pourrait sensiblement contribuer à la sécurité des élections, à la protection des civils et au respect des droits de l'homme et de la vie politique.

55. La MONUSCO a continué de renforcer les capacités de ses partenaires en matière de promotion et de protection des libertés fondamentales et de surveillance des violations des droits de l'homme et des restrictions de l'espace politique. Depuis mars, elle a organisé, quand elle n'y a pas participé, au moins 53 activités de renforcement des capacités menées dans tout le pays à l'intention de plus de 2 000 personnes, principalement des militants de la société civile, des journalistes, des membres des autorités politiques et administratives, des agents de la police nationale et des acteurs politiques.

#### **IV. Fautes graves, y compris exploitation et atteintes sexuelles**

56. La MONUSCO a continué de mettre en œuvre de robustes mesures de prévention, dont des cours de formation du personnel, des évaluations des risques dans les bases et les camps, des patrouilles dissuasives de la police militaire et l'application stricte de couvre-feu et d'interdictions d'accès à certaines zones. La Mission instaure actuellement de nouveaux dispositifs locaux pour recueillir les plaintes afin d'améliorer ses capacités de prévention et de répression, en particulier dans les zones à fort risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Douze allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées durant la période considérée. Des mesures sont prises pour accroître l'assistance et le soutien aux victimes, notamment en coopération avec les autorités et les organisations nationales.

#### **V. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

57. Outre le meurtre de Michael Sharp and Zaida Catalán, nos deux collègues du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, on a décompté quelque 142 situations où la sécurité et la sûreté de membres du personnel des Nations Unies (13 femmes et 63 hommes) avait été compromise, contre 75 durant la période précédente. Parmi ces faits, 59 actes criminels ont visé le personnel recruté sur le plan national comme international, 16 cas étaient liés à des troubles civils, 58 étaient liés aux dangers sur place et 9 au conflit armé. L'aggravation des tensions politiques et l'appui que la MONUSCO apporte aux opérations des FARDC contre les groupes armés dans l'est du pays pourraient se traduire par une intensification des menaces qui pèsent sur le personnel et les installations des Nations Unies.

#### **VI. Observations**

58. Il y a six mois, lorsque le second et dernier mandat de M. Kabila a pris fin, la signature par toutes les principales parties prenantes congolaises de l'accord du 31 décembre 2016 a permis d'éviter une crise potentiellement grave. Mais après cette première étape prometteuse, des mois de pourparlers entre acteurs politiques sur les suites à donner n'ont mené ni à l'application rapide de l'accord qu'espérait le peuple congolais, ni à l'ensemble exhaustif de mesures de transition qu'il était en droit d'attendre. En outre, le nouveau Gouvernement a été inauguré sans la participation du mouvement d'opposition Le Rassemblement, qui comptait parmi les principaux signataires de l'accord. La violence sévit et s'aggrave dans la partie



occidentale du pays qui était jusqu'alors restée paisible et l'instabilité qui marque de longue date la partie orientale demeure persistante. Je suis de plus en plus préoccupé par le fait que cette combinaison explosive de troubles politiques et de problèmes de sécurité dans un contexte économique difficile pourrait faire échouer le projet de tenir des élections dans un délai de six mois. Un tel échec compromettrait toute la transition politique, ne ferait qu'alimenter les mécontentements et les frustrations et pourrait soulever une vague de violence. À moins que les acteurs politiques ne manifestent leur bonne foi et la volonté politique d'honorer les promesses qu'ils ont faites à leur peuple à la veille du nouvel an, la République démocratique du Congo est condamnée à s'engouffrer dans une nouvelle période de grande incertitude et de précarité.

59. À mi-parcours de la période de transition qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier, j'exhorte une fois de plus toutes les parties prenantes à rechercher, comme elles s'y sont engagées, la collaboration et le consensus pour mettre pleinement en œuvre l'accord, avec l'objectif de tenir des élections libres, équitables, pacifiques et crédibles d'ici décembre 2017. Cela suppose qu'elles redoublent d'efforts pour garantir la participation de tous les signataires de l'accord à son application, et tout particulièrement au processus conduisant à la nomination du Président du Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral. Toutefois, le dialogue entre les acteurs politiques ne doit pas devenir une fin en soi. Il doit plutôt être un moyen de traduire les accords conclus en actions concrètes et constructives visant à instaurer la paix et la stabilité dans le pays.

60. Je demande en outre aux partenaires de la République démocratique du Congo de continuer d'appuyer les efforts véritables que font les parties prenantes du pays pour appliquer intégralement l'accord. Et je demande à nouveau aux pays qui ont signé, il y a quatre ans, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région d'œuvrer pour instaurer une paix et une stabilité durables dans leur région. J'exhorte les partenaires internationaux, y compris les membres du Conseil de sécurité, à rester unis et attachés à envoyer des messages clairs sur la nécessité d'appliquer au plus vite l'accord du 31 décembre 2016 et de tenir des élections. S'il est vrai que le maintien de la stabilité en République démocratique du Congo incombe au premier chef aux dirigeants et au peuple du pays, la communauté internationale doit néanmoins continuer de jouer un rôle actif à cet égard.

61. Je félicite la Commission électorale nationale indépendante pour les progrès qu'elle a accomplis dans l'inscription des électeurs sur les listes électorales, avec le soutien actif de la MONUSCO et d'autres partenaires. L'inscription à ce jour de plus de la moitié des citoyens ayant le droit de voter est une évolution bienvenue. Il convient de poursuivre ces efforts et de maintenir le processus sur la bonne voie, notamment en veillant à ce qu'aucun citoyen ayant droit de voter ne soit privé de l'exercice de ce droit à cause de l'inachèvement des inscriptions, notamment dans les provinces du Kasaï central et du Kasaï, où le processus n'a pas encore commencé. J'encourage en outre la Commission à publier le calendrier électoral, qui est attendu depuis longtemps, car il permettrait de mieux définir les étapes à venir et aiderait les partenaires, dont l'ONU, à mieux déterminer le type d'appui qu'ils doivent fournir. J'engage vivement les autorités congolaises à appliquer sans plus tarder l'intégralité des mesures de confiance convenues il y a quelques mois. Cela contribuera grandement à instaurer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles et pacifiques. Je prends note de l'engagement que les autorités ont formulé à plusieurs reprises au cours des derniers mois de financer le prochain cycle électoral, dont la Commission estime qu'il coûtera environ 1,3 milliard de dollars. Malgré les difficultés budgétaires auxquelles le Gouvernement fait face, il demeure indispensable que les fonds promis soient versés comme prévu pour que le

processus électoral puisse se dérouler conformément au plan arrêté. De même, je demande aux partenaires extérieurs de fournir un appui technique et financier à la tenue de ces élections importantes.

62. Je reste gravement préoccupé par l'insécurité qui se propage dans l'ouest de la République démocratique du Congo, en particulier dans la région du Kasaï, et par la persistance de l'instabilité dans de nombreux secteurs de la partie orientale du pays. Ce nouveau climat d'instabilité fait peser de graves risques sur un nombre croissant de civils. Nombre d'entre eux sont une fois de plus forcés de se déplacer, y compris dans des zones qui avaient connu une certaine stabilité au cours des dernières années. La propagation de la violence exerce une pression croissante sur les capacités opérationnelles des forces nationales de défense et de sécurité, en particulier dans les secteurs où la contestation de l'autorité de l'État s'intensifie rapidement. J'exhorte tous les acteurs impliqués dans la violence continue à déposer les armes et trouver une solution pacifique à la crise.

63. Je suis profondément préoccupé par la multiplication du nombre de violations des droits de l'homme, y compris le signalement de 42 charniers recensés dans les provinces du Kasaï, ainsi que par l'absence de progrès dans la lutte contre l'impunité. La situation est telle que la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur la situation des droits de l'homme dans les provinces du Kasaï. Le Gouvernement doit respecter les obligations qui découlent des traités et normes relatifs au droit international des droits de l'homme et au droit humanitaire auxquels il a volontairement adhéré, notamment pour ce qui est de la conduite des opérations militaires contre les groupes armés. Il doit donc veiller à ce que ses forces de sécurité obéissent aux normes les plus strictes à cet égard. Je condamne fermement les attaques perpétrées par les milices Kamuina Nsapu contre des civils, des agents électoraux, des institutions publiques, des autorités traditionnelles et des forces de sécurité. Je suis préoccupé par l'absence de progrès tangibles dans les enquêtes menées sur les allégations de violations graves des droits de l'homme impliquant des membres des forces de sécurité ainsi que les milices Kamuina Nsapu dans les provinces du Kasaï. Je demande aux autorités congolaises d'engager promptement des enquêtes et des poursuites afin de traduire en justice les auteurs de violations des droits de l'homme et de lutter contre l'impunité. Il ne peut y avoir de solution durable à la violence sans respect du principe de responsabilité.

64. Le 12 mars, alors que la situation se détériorait dans le Kasaï central, l'ONU a perdu deux de ses membres, Zaida Catalán et Michael Sharp, nos collègues du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. Zaida et Michael ont été tués alors qu'ils cherchaient à approfondir notre connaissance commune de la tragédie qui se déroule dans cette région et dans l'ensemble du pays. Leur but était d'aider à apporter la paix au peuple congolais. Mes pensées et celles de toute la famille de l'ONU vont à leurs familles et à leurs proches. J'exhorte les autorités congolaises à mener une enquête approfondie et crédible sur leur meurtre et faire en sorte que tous les responsables de ce crime soient traduits en justice. Je suis résolu à n'épargner aucun effort à cet égard. Conformément aux politiques de l'Organisation, une commission d'enquête est déjà en train d'enquêter sur les circonstances de la mort de nos collègues.

65. La MONUSCO a avancé dans le remaniement de ses priorités et de sa position de façon à appuyer la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 et à améliorer son action face aux problèmes de sécurité existants et nouveaux. L'examen stratégique demandé par le Conseil de sécurité permettra de fournir à la MONUSCO de nouvelles recommandations, notamment sur la façon d'adapter son mandat aux besoins particuliers correspondant à la phase postélectorale. En mettant

fortement l'accent sur le processus politique, la MONUSCO continuera, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale, d'appuyer la mise en œuvre de l'accord, qui demeure encore la meilleure voie vers les élections et la stabilité. Appuyé par mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, mon Représentant spécial poursuivra sa mission de bons offices afin de mobiliser un appui national, régional et international en faveur du processus menant à des élections crédibles, inclusives et pacifiques dans le plus bref délai possible.

66. Je tiens à remercier sincèrement mon Représentant spécial, Maman Sambo Sidikou, des efforts inlassables qu'il déploie pour au service de la paix et de la stabilité. Je rends hommage aux femmes et aux hommes de la MONUSCO, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police pour leur zèle dans un contexte souvent difficile. Leur dévouement et leurs sacrifices contribuent de façon essentielle à améliorer les conditions de vie du peuple de la République démocratique du Congo. Je suis également reconnaissant à mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, pour le rôle d'appui à la République démocratique du Congo qu'il joue à l'échelle de la sous-région. Mes remerciements vont également à l'Union africaine, à la Communauté de développement de l'Afrique australe, à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à l'Union européenne, ainsi qu'à d'autres partenaires internationaux et régionaux, y compris les donateurs et les organisations non gouvernementales, pour leur aide inestimable à la République démocratique du Congo.

